



S A M A T A N

PV n° 04-2021

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 1^{er} JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le premier du mois de juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de SAMATAN, salle de l'Office de Tourisme, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Maire.

Date de convocation du conseil et affichage : 25/05/2021	<i>Conseillers municipaux : 19</i> <i>Conseillers municipaux en exercice : 19</i>
Date d'affichage du compte rendu : 09/06/2021	<i>Présents : 14 puis 15 puis 16</i> <i>Votants : 17 puis 18</i>

* Présents :

Mesdames Amélie BENEDET, Janet CHAMBERS, Eliette CHAUCHE, Martine GAMOT, Marlène GREBIL, Catherine LAURENS et Josette ROUDIE

Messieurs Erick CONSTENSOU, Stéphane LAVERAN, Hervé LEFEBVRE, Pierre LONG, Christian MAGNOUAC, Emmanuel PUJOL, Serge SASSIER, Christophe VASSEUR et Didier VILLATE

* Excusées ayant donné procuration :

Madame Carole DAIGNAN donne pouvoir à Amélie BENEDET et Madame Flavie FORTIN donne pouvoir à Catherine LAURENS pour émettre tout vote et signer tout document.

Monsieur Christophe VASSEUR et Madame Janet CHAMBERS sont arrivés en cours de séance.

* Absent :

Valentin LACAZE

* Secrétaire de séance : Pierre LONG

RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021
2. Décisions prises en application de la délibération du 23/05/2020
3. Création des emplois saisonniers
4. Création de postes temporaires et emplois aidés
5. Fixation de divers tarifs :
 - * Mobilisation des agents d'astreinte pour le PMS
 - * Accueil des gens du voyage
 - * Soirées gourmandes –guinguette
 - * Saison estivale : piscine – médiathèque
6. Tirage au sort des jurés d'assises
7. Conventions de randonnées
8. Bilan ASVP – Bernard DUPLAN
9. Subvention exceptionnelle India Project
10. Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte à 19h00

Monsieur le Maire ouvre la séance. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Pierre LONG se propose pour être secrétaire de séance, ce qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'importance pour l'ensemble des conseillers municipaux de s'impliquer dans l'organisation et la tenue des bureaux de vote pour les 20 et 27 juin. Sachant qu'il y a 2 élections simultanées (Départementales et Régionales), cela revient à tenir 4 bureaux de vote. Aussi, on a besoin de tout le monde. Un planning circule et Monsieur le Maire insiste donc sur l'importance de s'y inscrire.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021

Le procès-verbal des séances du 25 mars 2021 a été transmis pour relecture aux conseillers municipaux par mail le 28 mai.

Il est adopté à l'unanimité.

2. Décisions prises en application de la délibération du 23/05/2020

Numéro décision	Alinéa concerné	Thème	Décision prise
2021MAR26_01	4	Avenants aux marchés publics	Acceptation avenant n°1 lot n°15 – marché de travaux – pôle médico-social pour un une diminution du montant initial de 4 275,91 € TTC
F2021MARS30_01 F2021AVRIL29_01	8	Funéraire	Attribution de concessions dans le nouveau cimetière
2021AVR12_01	4	MAPA	Choix du bureau d'études pour l'étude de faisabilité village vacances : acceptation du devis Hôtels Actions de 18 450 € TTC
2021MAI11_01	4	MAPA	Renouvellement du marché d'assistance juridique auprès du cabinet Bouyssou pour 7 560 € TTC
2021MAI11_02	4	MAPA	Etude de solidité – essais sur mâts des projecteurs du stade d'honneur par le SDEG pour 3 890,30 € TTC
2021MAI11_03	4	MAPA	Conception du nouveau site internet : acceptation offre Micromu pour 9 840 € TTC
2021MAI28_01	4	MAPA	Rédaction et montage dossiers demandes autorisation travaux (DAT) au titre de l'accessibilité – Liess Access pour 34 560 € TTC

- Au sujet de la décision 2021AVR12_01, Monsieur le Maire informe de l'avancement de l'étude et annonce une restitution par le cabinet d'études le 30 juin 2021. Il précise que le cabinet d'études retenu, Hôtel Actions, est extrêmement intéressant dans les réflexions qu'il apporte, et l'écoute qu'il effectue des 2 parties : la mairie et l'exploitant.

- Au sujet de la décision 2021MAI28_01, Monsieur le Maire expose qu'il était impossible de faire endosser à Ghislaine DUBARRY l'ensemble de ces DAT (une vingtaine) sur un délai assez court, à la fois car cela est très chronophage mais également parce que ce n'est pas sa mission et ses compétences attendues par la Mairie. C'est pourquoi il a été préférable d'externaliser cette tâche.

Delphine CASSAGNE précise que ce prestataire fournira également les plans des ERP au cours de sa prestation ; or ces plans sont manquants pour nombre de bâtiments communaux et cela pénalise très souvent le travail administratif de la Mairie.

Jean-Michel LOSEGO rajoute que cette somme, non prévue au départ, pourra toutefois entrer dans les dépenses éligibles aux subventions Plan de Relance Etat et accessibilité du Conseil Régional Occitanie.

Monsieur Christophe VASSEUR arrive.

3. Création des emplois saisonniers

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de mettre en place la saison estivale, il est nécessaire de créer les postes nécessaires à la gestion des équipements de loisirs (base, piscine, camping) et au remplacement des agents municipaux en congés, et ce à compter du 1^{er} juin 2021.

La mairie recrute des maitres-nageurs, des agents en charge de l'encaissement des tickets ou droits de place de la piscine, du camping, de l'aire de camping-cars, des agents d'entretien des locaux municipaux et équipements sportifs et de loisirs, des agents pour remplacer les agents du service administratif.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit le plus souvent de jeunes samatanais ou des villages alentours pour qui c'est une opportunité, et parfois aussi des enfants d'agents municipaux ou de GESTES.

Il remercie notamment Isabelle CAVAILLE qui œuvre beaucoup pour cette préparation de saison, en appui de Nathalie LAURENS.

Stephane LAVERAN présente le dispositif estival, avec l'ensemble des animations sportives et ludiques conçues cette année. Il rappelle l'obtention du label Terres de Jeux 2024, pour lequel la Mairie se doit de proposer des animations à caractère sportif.

Les propositions de postes à créer pour la saison estivale 2021 sont consignées dans le tableau ci-dessous :

Nature des fonctions période et durée hebdo	Nombre postes	Grades
Surveillance des bassins - Piscine BEESAN – BPJEPS AAN ou MNS 35 heures hebdo 10 Juin au 26 septembre	2	Educateur des APS 7 ^e échelon (catégorie B)
Surveillance des bassins - Piscine BNSSA 30 heures hebdo Juillet - Août	2	Opérateur des APS Qualifié 5 ^e échelon (catégorie C)
Surveillance des bassins - Piscine BNSSA 11 heures mensuelles Juin - Septembre	3	Opérateur des APS Qualifié 5 ^e échelon (catégorie C)
Surveillance des bassins - Piscine MNS 11 heures mensuelles Juin - Septembre		Educateur des APS 7 ^e échelon (catégorie B)
Surveillance des entrées et suppléance régie Centre de vaccination Piscine et camping 15 heures hebdo Juin et septembre	1	Adjt technique 1 ^{er} échelon - (catégorie C)

Nature des fonctions période et durée hebdo	Nombre postes	Grades
Surveillance des entrées et suppléance régie Piscine et camping 30 heures hebdo Juillet - Août	2 par mois	Adj technique 1 ^{er} échelon - (catégorie C)
Agent d'entretien de la base, de la piscine et du camping 30 heures hebdo Juillet - Août	1 par mois	Adj technique 1 ^{er} échelon (catégorie C)
Agent d'entretien des équipements collectifs et espaces verts 35 heures hebdo Juin – Juillet - Août	2 en juin 2 en juillet 1 en août	Adj technique 1 ^{er} échelon (catégorie C)
Agent d'entretien des bâtiments communaux 20 heures hebdo Juillet	1	Adj technique 1 ^{er} échelon (catégorie C)
Agent accueil mairie 35h hebdo Juillet - Août	1	Adj administratif 1 ^{er} échelon (catégorie C)

Les créations de postes sont adoptées telles que présentées à l'unanimité.

4. Création de postes temporaires et emplois aidés

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la crise sanitaire, le service technique de la Mairie de Samatan est mobilisé par des missions différentes des temps normaux, soit pour des missions nouvelles (centre de vaccination) soit pour des missions qui mobilisent plus de temps que d'habitude (marché). D'autre part, l'absence prolongée par périodes successives d'un agent pour maladie non remplacé a fait prendre du retard, principalement au service Espaces Verts, et ce, malgré la diminution ou la quasi-absence d'évènements festifs et associatifs. Ceux-ci devant reprendre dans les semaines qui viennent, le centre de vaccination restant ouvert jusqu'au moins la fin de l'été, il conviendrait de renforcer l'équipe pour assumer pleinement l'entretien des espaces verts et tenir les engagements fixés par le Concours Régional des Villes et Villages Fleuris.

Aussi, devant les difficultés à recruter très rapidement des agents qualifiés en espaces verts, Monsieur le Maire propose de créer un poste en contrat aidé PEC pour 6 à 12 mois qui renforcerait durant cette période le service, ce qui pourrait contribuer à sa formation.

Parallèlement, il est proposé la création de 2 postes temporaires pour remettre à jour la gestion des espaces verts communaux.

Ces 2 postes créés pour accroissement temporaire d'activité pour 18 mois, ne seraient pas pourvus dans l'immédiat étant donné que des saisonniers vont être recrutés sur la période estivale mais permettrait de pouvoir recruter des agents en CDD sur des périodes de pic d'activité, à la demande.

Or, le recrutement de nouveaux agents, même sur des postes requérant peu de technicité, nécessite un certain temps de formation et d'adaptation à l'organisation de la structure (localisation des bâtiments et espaces publics de la commune à entretenir), il serait donc très contraignant pour les agents de former de nouveaux agents en même temps que les saisonniers.

Mais le besoin de personnel pourra de nouveau se faire sentir à d'autres périodes, même après la saison estivale et, afin d'éviter de réunir un nouveau conseil municipal pour créer de nouveaux postes, il est préférable de les créer dès maintenant.

Conjointement, il pourrait être procédé au remplacement de l'agent arrêté.

Les créations de ces 3 postes sont approuvées à l'unanimité.

5. Bilan ASVP – Bernard DUPLAN

Monsieur le Maire rappelle que le poste saisonnier d'ASVP, créé en septembre 2019, a été définitivement pérennisé en décembre 2020.

Des bilans mensuels de son activité sur la commune sont établis par Bernard DUPLAN. Son action est avant tout préventive et vise à sensibiliser la population dans les domaines du stationnement, de l'environnement, de la propreté de la ville, ... Toutefois, il est habilité à verbaliser dans des cas avérés de récidives ou de comportements ouvertement illégaux.

Son rôle a été particulièrement important pour la Mairie dans le cadre de la crise sanitaire, que ce soit au marché hebdomadaire sous toutes les formes sous lesquelles il s'est tenu successivement dans le cadre des différents confinements et pour faire respecter les décisions municipales, ou pour faire respecter les protocoles et règles sanitaires sur le domaine public communal ou dans les salles communales.

Monsieur Le Maire donne la parole à Bernard DUPLAN pour lui permettre de présenter son bilan 2020, avec quelques données 2021 (*voir diaporama projeté en séance*).

Bernard DUPLAN rappelle qu'il s'appuie principalement sur la réglementation municipale (les arrêtés du Maire) ou départementale (arrêtés préfectoraux) qu'il faut donc rechercher, collecter, parfois ré-établir, s'appuyant beaucoup sur Delphine CASSAGNE pour cela.

Il sollicite d'autre part le service technique quand il estime que la réglementation doit être mieux perçue sur le terrain : réfection des peintures au sol, panneaux manquants, etc.

Il communique également beaucoup avec les gendarmes.

Madame Janet CHAMBERS arrive.

Martine GAMOT demande pourquoi la verbalisation ne vient qu'après la troisième constatation d'infraction.

Monsieur le Maire rappelle qu'on part de loin puisqu'il y a 2 ans, l'ensemble de ces faits n'étaient pas repérés, relevés et donc encore moins sanctionnés. Aussi, il convient de faire un travail de « rééducation citoyenne » et de prévention. Toutefois, la prévention ne vaut que s'il y a sanction si récidive.

Il précise également qu'il a fixé à Bernard DUPLAN 2 thèmes sur lesquels la tolérance n'est pas admise : les dépôts de déchets et le stationnement illicite sur des places PMR.

Enfin, il rappelle que lorsque l'ASVP établit un PV, il ne sait pas forcément qui est le contrevenant, donc il est faux de penser qu'on sanctionnerait untel ou untel volontairement : non, ce qui est sanctionné c'est l'infraction constatée.

Catherine LAURENS demande en quoi consiste la gestion des conflits. Il s'agit généralement de conflits de voisinage, de disputes sur la voie publique, etc. Auparavant, c'était des conflits qui aboutissaient ... à l'accueil de la mairie sans que l'on sache trop comment intervenir.

L'assemblée remercie Bernard DUPLAN pour son action et pour sa présentation très riche.

6. Fixation de divers tarifs :

* Mobilisation des agents d'astreinte pour le PMS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à plusieurs reprises déjà, un agent d'astreinte a dû intervenir au Pôle Médico-Social depuis son ouverture en octobre 2020 pour remédier à des oublis ou manquements des services occupants (lumière restée allumée, fenêtre mal fermée, ...).

En effet, plusieurs de ces services n'ont pas de système d'astreinte leur permettant d'intervenir en période de fermeture des services.

Aussi, étant donné que les agents communaux n'ont pas comme vocation première d'intervenir pour le compte d'organismes extérieurs sur des bâtiments mis en location, Monsieur le Maire propose de fixer un tarif d'intervention des agents qui seront facturés à l'organisme défaillant.

Il propose de fixer un forfait de 50 € pour une intervention jusqu'à 1h de temps, et 25 € par heure entamée dépassant la première.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

* Accueil des gens du voyage :

Josette ROUDIE informe l'assemblée que la commune de Samatan est régulièrement sollicitée pour permettre l'installation pour quelques jours de gens du voyage en transit sur un terrain communal.

Aussi, il conviendrait de décider de fixer un tarif de 5€/jour/véhicule d'habitation (caravane, camping-car, tente, ...) lorsque de tels groupes viennent s'installer. Les sommes seraient perçues et gérées à travers la régie de l'aire de camping-cars. Elle se propose de s'occuper de l'accueil de groupes de passage.

Christophe VASSEUR est dubitatif sur la réalité du paiement et sur notre capacité à l'imposer. D'autre part, il se demande si un prix fixé aussi bas ne va pas plus attirer que contraindre.

Monsieur le Maire propose qu'un aménagement soit un jour évoqué et réalisé pour un accueil décent.

La proposition de tarif est acceptée à l'unanimité.

* Soirées gourmandes –guinguette :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil avait décidé de fixer à 100€/soirée l'engagement requis auprès des commerçants y participant.

Il conviendrait à partir de 2021 de différencier 2 catégories de commerçants participants, suivant la prestation attendue de la part de la Mairie :

Prestation rendue par la mairie	Tarifs
Mise à disposition uniquement de tables et chaises et/ou bancs	100 €/soirée
Mise à disposition de tables et chaises et/ou bancs, de l'électricité et des conteneurs à déchets (1 conteneur déchets + 1 conteneur recyclables)	150 €/soirée

La proposition de tarif est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose que les commissions municipales ont planché pour insuffler une dynamique d'animations festives et conviviales cet été 2021, afin de redonner de la joie de vivre à la population samatanaise, après presque 1,5 an de confinements et de contraintes en tous genres.

L'une des propositions est de confier la guinguette municipale du Lac à des prestataires privés commerçants à Samatan (restaurateurs et cafetiers) pour l'animation de certaines soirées estivales.

Monsieur le Maire expose que les restaurateurs et cafetiers ont particulièrement souffert de la crise sanitaire et notamment de la période de cette première partie de l'année 2021 où cela a constitué une des catégories les plus touchées par le confinement et les couvre-feu. Aussi, il propose au Conseil Municipal de mettre la guinguette du lac à disposition de ces commerçants gratuitement, exceptionnellement en 2021 pour tenir compte de cette situation.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

* Saison estivale : piscine – médiathèque :

Monsieur le Maire expose la liste des produits vendus à la piscine et les tarifs appliqués jusqu'ici. Il précise que certains produits sont fournis à la Mairie à des tarifs ayant évolué depuis les années précédentes.

Il rappelle que la vente de tels produits à la piscine municipale tient lieu de service aux usagers de la piscine, que la Mairie n'a pas vocation à faire du commerce et qu'elle ne doit notamment pas faire une concurrence déloyale aux commerces locaux.

Il propose donc la grille tarifaire suivante :

Catégorie	Désignation	Tarifs
GLACES	CORNETTO	2 €
	MAGNUM	2,50 €
	PUSH UP	2,50 €
	TWISTER	2 €
BOISSONS	Eau, Sodas, Ice-tea, Jus fruit, café	1 €

La proposition de tarif est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose que le conseiller délégué aux Sports Stéphane LAVERAN s'est beaucoup investi pour la réouverture de la piscine municipale dans des conditions se rapprochant d'une année normale mais en tenant compte toutefois du contexte sanitaire encore en vigueur.

Parmi les activités traditionnelles de la piscine, il y a les cours de natation, d'aquagym ou d'autres activités sportives aquatiques assurées par les maîtres-nageurs, pour leur compte privé.

Toutefois, en l'espèce, les maîtres-nageurs sont extrêmement mobilisés sur le fonctionnement de la piscine, ils participent à la préparation de la saison, ils font respecter les consignes sanitaires, ils vont être mobilisés sur les animations préparées cette année, ils vont mettre en place et ranger les jeux d'eau loués ou achetés par la Commune.

Aussi, Monsieur le Maire propose qu'en compensation de cet investissement hors de leurs fonctions classiques, les bassins leurs soient octroyés gratuitement.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Concernant la médiathèque, il s'agissait de valider des tarifs pour la médiathèque « hors-les-murs » mais comme les tarifs et produits proposés à la vente sont identiques à ceux de la médiathèque habituels, il n'est pas nécessaire de fixer de nouveaux tarifs.

7. Tirage au sort des jurés d'assises

Chaque année un tirage au sort des jurés d'assises doit avoir lieu dans les communes.

Pour la commune de SAMATAN étant donné sa démographie, 9 jurés sont tirés au sort publiquement (c'est pourquoi nous profitons d'un conseil municipal, instance de décision publique, pour réaliser ce tirage au sort).

Ces 9 candidatures sont soumises au tribunal qui parmi ces 9 jurés, en désigne 3, jugés les plus représentatifs de la population. Ces personnes seront ensuite inscrites sur la liste des jurés d'assises 2022, et pourront durant toute l'année être appelées à être juré dans le cadre de procès d'assises (où sont jugés les crimes). Une fois tiré au sort et inscrit sur cette liste, le juré a l'obligation d'accepter cette mission et ne peut refuser de se rendre aux audiences. Il s'agit d'un devoir civique. Il existe de rares dispenses (liées à l'âge notamment).

Ce tirage au sort pouvant se faire par le biais d'un logiciel, il est procédé, lors du conseil, au tirage au sort, sur la base de la liste électorale.

N° TIRAGE	N° ORDRE GENERAL	NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	ADRESSE	CP	VILLE
1	353	CASADO	Jean	31/03/1958	8 Rue du Coin du Sac	32130	SAMATAN
2	929	HENRIETTE	Patrick	18/12/1947	136 Chemin de la Batcrabère	32130	SAMATAN
3	888	GREGOIRE	Alain	28/03/1959	14 Rue du Chemin Neuf	32130	SAMATAN
4	495	CUOC	Philippe	16/11/1982	13 Lotissement de Moutet	32130	SAMATAN
5	783	FOURCAULT	Jean-Marie	04/08/1951	1 Cité du Soulan	32130	SAMATAN
6	637	DILHAN	Romain	29/05/1990	1142 Route de Toulouse	32130	SAMATAN
7	1138	LE NEINDRE	Didier	27/12/1964	27 Chemin de Moutet	32130	SAMATAN
8	256	BOUTY	Fabrice	02/04/1984	5 Résidence Soulan du Moutet	32130	SAMATAN
9	429	CHRETIEN	Fabien	11/05/1974	6 Rue de l'Olivier	32130	SAMATAN

8. Conventions de randonnées

Monsieur le Maire expose que l'ancien Syndicat Intercommunal de Gestion et de Valorisation de la Save Gersoise, disposant de la compétence Sentiers de Randonnée, avait signé des conventions de passage avec les exploitants (propriétaires ou fermiers) en bord de Save afin de permettre le passage de promeneurs sur des chemins en bord de berge.

Certaines de ces conventions prévoyaient des dédommagements aux exploitants pour la perte de surface exploitable et donc de production, pour un montant modique toutefois.

Dans le cadre de la fusion des syndicats de rivière de la Save aboutissant à la création du syndicat de gestion de rivières SYGESAVE, celui-ci a rendu la compétence Sentiers de randonnée aux communes, dont la commune de Samatan.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour :

- qu'il lui donne mandat pour faire rédiger et établir des conventions de passage remplaçant celles que le Syndicat de la Save Gersoise avait établi,
- que ces conventions soient signées en premier lieu avec les propriétaires des parcelles, et éventuellement avec les exploitants,
- se prononcer sur le principe d'une indemnisation sur les pertes de surfaces exploitables.

Les propositions sont acceptées à l'unanimité.

9. Subvention exceptionnelle India Project

Monsieur le Maire évoque la sollicitation de Gilles FENIEYS pour une subvention exceptionnelle concernant la structure India Project.

India FENIEYS est presque née sur les courts du Tennis Club de la Save à Samatan puisque dès l'âge de 2 ans, elle commençait à suivre son père, Directeur Sportif du club, sur les terrains, raquette en main.

De 8 à 11 ans, elle a joué tous les tournois nationaux sur sélection de la Fédération Française de Tennis et dès ses 11 ans, elle participait à son 1^{er} tournoi Tennis Europe U12 à Agen (Passage Espoirs). Un circuit européen qu'elle commencera à fréquenter régulièrement dès ses 12 ans. Qualifiée pour la prestigieuse épreuve des Petits As de Tarbes en 2019, son parcours européen lui a permis de s'enrichir d'expériences diverses, de rencontres et de découvertes de nouveaux pays, nouvelles cultures, nouveaux langages. India a participé à son 1^{er} ITF Juniors (le circuit avant le Tour professionnel) à l'automne 2020 et elle vient de gagner ses premiers points ITF au Sénégal, obtenant ainsi son 1^{er} ranking mondial. Très attachée à son club et son village, elle fréquente régulièrement les terrains qui l'ont vu naître où elle continue de s'entraîner et de passer du bon temps avec ses amis savistes, ou encore pour encadrer les plus jeunes.

C'est d'ailleurs avec une grande fierté qu'elle a remporté l'Open de la Save 2020, inscrivant ainsi pour la 1^{ère} fois le nom d'une saviste au palmarès de l'Open du club.

Le budget annuel pour effectuer l'ensemble des déplacements et hébergements nécessaires à l'évolution de sa carrière étant de 16 000 à 20 000 €, essentiellement assuré par la famille, son père

et entraîneur Gilles FENIEYS a créé une structure GF Coaching & Consulting, pour financer ce budget.

Monsieur le Maire propose que la Mairie de Samatan attribue une subvention exceptionnelle à cette jeune samatanaise pour la soutenir dans son projet sportif, dont la réussite sera un gage de notoriété pour la commune.

Un débat s'instaure sur le bien-fondé de cette aide et pour le montant qu'il conviendrait d'attribuer. Il est rare d'avoir un sportif de niveau international sur la commune. Elle s'entraîne au TCS et son père est depuis longtemps très impliqué dans le club. D'autre part, le sport sera un thème fort de ce mandat, donc à côté du développement des infrastructures, le soutien aux sportifs coule de source. Aider une samatanaise aujourd'hui revient à investir dans son talent sur la durée et recueillir de la notoriété dans les médias plus tard.

Le montant pourrait être de 1000 €.

Toutefois, il faut aussi réfléchir au budget qui sera mobilisable si d'autres demandes se font jour dans le futur, et les critères qu'il conviendra de fixer pour faire le tri dans les demandes acceptables ou non acceptables.

La proposition d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € est acceptée à l'unanimité.

10. Questions diverses

Maison Comte : discussions avec la Caisse d'Epargne (CEMP)

Erick CONSTENSOU informe de l'avancement du dossier. La CEMP estime à 700 000 € les investissements nécessaires pour y établir son agence et elle serait prête à investir, sous couvert d'une durée d'exploitation longue.

L'idée serait de convenir d'un bail emphytéotique (ainsi la propriété finale reste à la mairie et c'est l'exploitant qui investit) mais il faudra négocier la durée : voulue courte par le propriétaire, voulue longue par l'exploitant.

Monsieur le Maire rajoute qu'il est très important de rapidement exploiter ou faire exploiter ce bâtiment, ce sera une bonne chose car ce sera un patrimoine qui ne périlitera pas, d'autant plus qu'il se situe dans le centre-ville. A ce compte-là, 20-30 ans, ce n'est pas si long. En revanche, s'il reste inexploité, en 1 à 2 mandats, il peut vite perdre de sa valeur.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre les discussions en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 1^{er} Juin 2021 :

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021

1. Créations postes emplois saisonniers
2. Création emploi PEC Services techniques
3. Création 2 postes temporaires service technique
4. Tarif pour PMS - mobilisation agent communal en astreinte
5. Tarif accueil des gens du voyage
6. Modification tarifs Soirées Gourmandes
7. Mise à disposition 2021 Guinguette
8. Modification tarifs vente à la piscine
9. Mise à disposition bassin de la piscine
10. Convention de passage randonnée berges de la Save
11. Vœu de soutien politique et humanitaire au peuple Arménien de l'Artsakh
12. Modification du régime indemnitaire RIFSEEP des agents communaux
11. Subvention exceptionnelle India Project tennis

H. LEFEBVRE	P. LONG	J. ROUDIE	D. VILLATE
M. GAMOT	E. CONSTENSOU	S. SASSIER	S. LAVERAN
A. BENEDET	J. CHAMBERS	E. CHAUCHE	C. DAIGNAN <i>Pouvoir à Amélie BENEDET</i>
F. FORTIN <i>Pouvoir à Catherine LAURENS</i>	M. GREBIL	V. LACAZE <i>Absent</i>	C. LAURENS
C. MAGNOUAC	E. PUJOL	C. VASSEUR	